

Une feuille par
mandataire

Droits et devoirs du Mandataire d'un compte de coopérative scolaire

Engagement contractuel de toutes les personnes mandataires

2008/2009

N° d'Affiliation OCCE : 06/

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse-personnelle : _____

Téléphone personnel * : _____ * (obligatoire)

Sur tous les comptes de l'école _____ Ville _____
dont je suis co-mandataire je m'engage, conformément au texte de l'Association
Départementale de l'O.C.C.E. :

Pour les coopératives de classes

- à garantir une démarche coopérative dans la vie de la Coopérative scolaire de la classe.
- à tenir le cahier de comptabilité de classe fourni par l'OCCE.
- à suivre les recommandations contenues dans le cahier de coopérative de classe.
- à remplir obligatoirement les totaux avant de donner les feuillets au mandataire de la coopérative d'école pour lui permettre d'effectuer le bilan financier annuel.
- à remettre le cahier de classe au mandataire de la coopérative centrale avec toutes les pièces justificatives des dépenses.

Pour la coopérative centrale

- à garantir une démarche coopérative dans la vie de la Coopérative Scolaire ou du Foyer Coopératif.
- à effectuer le règlement des cotisations dans les 3 mois qui suivent la rentrée scolaire.
- à fournir le détail du versement de toutes les subventions reçues, ainsi que leurs utilisations.
- à tenir les registres comptables obligatoires de la Coopérative Scolaire (intégrant les comptes des classes) : cahier de comptabilité OCCE conforme au plan comptable, cahier d'inventaire des biens acquis par la Coopérative, cahier de délibération.
- à retourner à l'OCCE le compte rendu financier de l'année scolaire, en respectant les consignes du Commissaire aux Comptes.

La gestion d'un compte OCCE interdit qu'il soit à découvert

☞ **Tout découvert entraînera le retrait de délégation de signature**

Fait le, à

Signature du Mandataire :

Si vous avez l'intention de vous servir du chéquier de la coopérative dans un grand magasin, pour vous faciliter l'achat, une attestation peut vous être envoyée **sur demande** pour le compte N° :

*FEUILLET A REMPLIR ET A RENVOYER OBLIGATOIREMENT A L'OCCE par toutes les personnes mandataires d'un compte (ancien ou nouveau). Faute d'avoir signé ce document contractuel, la délégation de signature ne sera pas renouvelée.